



RÈGLEMENT DE LA ROAZHONRUN® NOCTURNE

Article 1 : Le Stade Rennais Athlétisme organise le 24 septembre 2022 la 7^{ème} édition de la **ROAZHONRUN® nocturne 8km.**

Article 2 : Le parcours de 8km, mesuré est constitué de 1 boucle. Il est conforme au règlement des courses sur routes de l'IAAF et de la FFA.

Article 3 : L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés ou non-licenciés, âgés de 16 ans et plus. Les catégories d'âge donnent lieu à un classement séparé.

Article 4 : Conformément à la législation en vigueur, les organisateurs ont souscrit à une assurance auprès de l'IAAC : l'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire à une assurance. **L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommage survenant pendant la manifestation sportive.**

Article 5 : Surveillance médicale. Présence d'une équipe médicale sur le parcours et à l'arrivée.

Article 6 : Les inscriptions se font sur le site du SRA <https://www.roazhonrun.fr/> ou directement sur <https://www.klikego.com/>. **L'engagement sera validé seulement si le dossier est complet.** Identification coureur (nom, prénom, date de naissance et adresse) accompagnée d'une photocopie de licence compétition FFA ou d'un certificat médical autorisant la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an au 25/09/2022. Pour les mineurs, une autorisation parentale est nécessaire. Tous les participants devront s'acquitter du montant de **12 euros (une tarification spécifique de 9 euros est proposée aux abonnés du SRFC et des sportifs du Stade Rennais Omnisport)**. Les inscriptions sont acceptées dans la limite des **500 places** disponibles.

Article 7 : Annulation. Toute personne pourra se faire rembourser une partie de son inscription pour les motifs suivants : accident, maladie grave ou incapacité de pratiquer la course à pied. Un justificatif médical faisant foi devra être adressé à l'association Stade Rennais Athlétisme au plus tard (5 jours avant la course), cachet de la poste faisant foi. Pour tout remboursement, 6 euros de frais seront soustraits du montant à rembourser.

Article 8 : Le retrait des dossards ou puces est possible à ces adresses :

- Du vendredi 16 au vendredi 23 septembre y compris samedi 17 de 10h à 19h à la station MAIF niveau 0 gare de Rennes.
- Le samedi 24/09 au Roazhon Park côté tribune Ouest-France de 14h à 18h.
- Le dimanche 25/09 au Roazhon Park à partir de 9h00 côté tribune Ouest-France.

Aucun dossard ou puce ne pourra être envoyé par la Poste.

Article 9 : Le chronométrage se fait par puce électronique fixée à la chaussure. Toute puce (chaussure) non restituée à l'arrivée donnera lieu à une facturation de 15 euros.

Article 10 : Droit à l'image : Le comité d'organisation se réserve le droit, et sans contrepartie, d'utiliser les images prises lors de la course pour les besoins de ses différentes publications.

Article 11 : La CNIL Conformément au règlement général sur la protection des données (2016/679) du 24 mai 2016, relative protection des données à caractère personnel, les inscrits disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par l'intermédiaire de l'organisateur, ils peuvent être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Tout refus devra nous être signifié par e-mail à l'adresse suivante en indiquant nom, prénom, adresse : inscriptions@roazhonrun.fr

Article 12 : En cas de force majeure, épidémie, de catastrophe naturelle ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des coureurs, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement

Roazhon Run® est une marque déposée INPI (N° 164278983)
Elle appartient au **Stade Rennais Athlétisme**

13, rue Zacharie Roussin - 35700 Rennes • Téléphone : 02 99 63 91 06
organisation@roazhonrun.fr • www.roazhonrun.fr

Association Loi 1901 - RCS Rennes 479 540 544 00018

